



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE

1.	Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités.....	4
	a) Le contexte économique national.....	4
	b) Le contexte économique local.....	5
	c) Les hypothèses budgétaires.....	5
2.	Chapitre I : Organisation du budget.....	6
3.	Chapitre II : Prévisions Budget assainissement.....	6
	A) Rétrospective 2023.....	6
	B) Evolution des dépenses de fonctionnement.....	6
	1) Les charges à caractère général (chapitre 011).....	6
	2) Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012).....	7
	3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	7
	4) Les charges d'intérêts de la dette (chapitre 66).....	8
	C) Evolution des recettes de fonctionnement.....	8
	1) Produits des services (chapitre 70).....	8
	2) Dotations et participations (chapitre 74).....	8
	D) Programmation pluriannuelle des investissements.....	9
	1) Frais d'études (chapitre 20).....	9
	2) Travaux (chapitre 21).....	9
	3) Recettes investissement :.....	9
	E) Structure de la dette.....	9
4.	Chapitre III : Prévisions budget Assainissement non collectif.....	10
	A) Rétrospective 2023.....	10
	B) Evolution des dépenses de fonctionnement.....	10
	1) Les charges à caractère général (chapitre 011).....	10
	2) Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012).....	10
	C) Evolution des recettes de fonctionnement.....	10
	1) Produits des services (chapitre 70).....	10
5)	Chapitre IV : Prévisions budget GEMAPI.....	11
	A) Rétrospective 2023.....	11

B)	Evolution des dépenses de fonctionnement.....	11
1)	Les charges à caractère général (chapitre 011)	11
2)	Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	11
3)	Les charges d'intérêts de la dette (chapitre 66)	11
C)	Evolution des recettes de fonctionnement.....	12
1)	Dotations et participations (chapitre 74)	12
D)	Programmation pluriannuelle des investissements	12
1)	Frais d'études (chapitre 20).....	12
2)	Travaux (chapitre 21)	12
3)	Recettes d'investissement (chapitre 13).....	13
E)	Structure de la dette	13
6)	Chapitre V : Prévisions budget Complémentaire	14
A)	Rétrospective 2023.....	14
B)	Evolution des dépenses de fonctionnement.....	14
1)	Les charges à caractère général (chapitre 011)	14
2)	Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	15
C)	Evolution des recettes de fonctionnement.....	15
1)	Dotations et participations (chapitre 74)	15
D)	Programmation pluriannuelle des investissements	15
1)	Frais d'études (chapitre 20).....	15
2)	Travaux (chapitre 21)	15
3)	Recettes d'investissement (chapitre 13).....	16

RAPPEL DES OBJECTIFS DU ROB

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document qui statue sur l'état des orientations budgétaires du syndicat.

Il comprend donc :

- le contexte économique avec les orientations du projet de loi de finances et les dotations de l'État ;
- la gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement du syndicat ;
- lorsqu'il existe, le plan pluriannuel d'investissement (PPI), avec la prévision des dépenses et des recettes ;
- la prise en compte des décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents ;
- l'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité.

Il permet d'adapter le budget de la collectivité grâce à des évolutions prévisionnelles concernant ses dépenses et ses recettes. En fonction de la fiscalité, de la tarification, de subventions et autres concours financiers, la commune peut alors statuer sur une estimation budgétaire cohérente.

1. Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités.

a) Le contexte économique national

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux. Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros). Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Qualifiées d'«optimistes », les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

b) Le contexte économique local

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées. Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023.

Evolution des dépenses de fonctionnement : Communes + 5.5% Interco +5.6%

Evolution des recettes de fonctionnement Communes + 4,3 % Interco + 4,9 %

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %. Dans leur rapport d'orientation budgétaire, les collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

BOUCLIER TARIFAIRE : La LFI pour 2024 ne prévoit pas la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024. Le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année. Il sera étendu aux petits consommateurs professionnels (y compris les collectivités territoriales) ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.

AMORTISSEUR ELECTRICITE : Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes :

- Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ;
- Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ; - Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023)

c) Les hypothèses budgétaires

Les hypothèses budgétaires ont été calculées selon le tableau ci-joint et en fonction de l'inflation

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses hors énergie	7,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Energie	30,00%	20,00%	5,00%	5,00%	5,00%

Recettes de fonctionnement budget Assainissement

Chapitre 74 dotation	Dotation intercommunalité + 2% par an
----------------------	---------------------------------------

Recettes de fonctionnement budgets Complémentaire et Gémapi

Chapitre 74 dotation	Dotation intercommunalité : selon appel de cotisations nécessaires
----------------------	--

2. Chapitre I : Organisation du budget

Pour l'exercice 2024, le SMAAVO présente 4 budgets relatifs à ses 4 compétences :

1. **Budget principal « Assainissement »**, en instruction budgétaire et comptable M49
2. **Budget annexe « SPANC »**, en instruction budgétaire et comptable M49
3. **Budget annexe « GEMAPI »**, en instruction budgétaire et comptable M57
4. **Budget annexe « Compétences complémentaires à la GEMAPI »**, en instruction budgétaire et comptable M57, et qui devient le budget principal du Smaavo.

3. Chapitre II : Prévisions Budget assainissement

A) Rétrospective 2023

Le budget de dépenses de fonctionnement a été réalisé à hauteur de 45% pour le 011 (l'étude pour le transfert de la compétence assainissement ayant été attribué le 2 janvier 2024 notamment) et 96% pour le 012 ; celui des recettes de fonctionnement à 94%.

En investissement, le budget a été réalisé à hauteur de 44%, les études et marchés prévus n'ayant pas tous été lancés en 2023. Ceci s'explique par :

- La présence de la technicienne en charge de l'ANC qu'un mois sur deux et la vacance du poste depuis octobre 2023
- Un retard du prestataire concernant les mises en place des équipements de mesure en réseau
- Des temps de validation politiques au niveau de la commune d'Heyrieux.

En recettes d'investissement 100% ont été réalisées.

B) Evolution des dépenses de fonctionnement

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 diminue de 22% par rapport à 2023, en partie due à la baisse du coût des études prévues, qui ont été payées en grande partie en 2023 et à la baisse de la téléphonie, le contrat ayant été renégocié en 2023 avec un nouveau prestataire.

La dépense prévisionnelle est de 361 400€ (hors équilibre budgétaire).

Nouveaux postes de dépenses :

- Location des salles de réunion
- Formation SST à prévoir pour les agents
- Mission archivage du CDG
- Mission assistant de prévention du CDG (obligatoire) pour création de tous les documents de prévention et mise en place des plans de prévention pour les agents du Smaavo.

Etudes prévues :

- Etude sur la prise de compétence assainissement : 101k€, marché attribué le 02 janvier 2024.
- Audit SIG : 7k€
- Mesure qualité de l'eau : 31k€

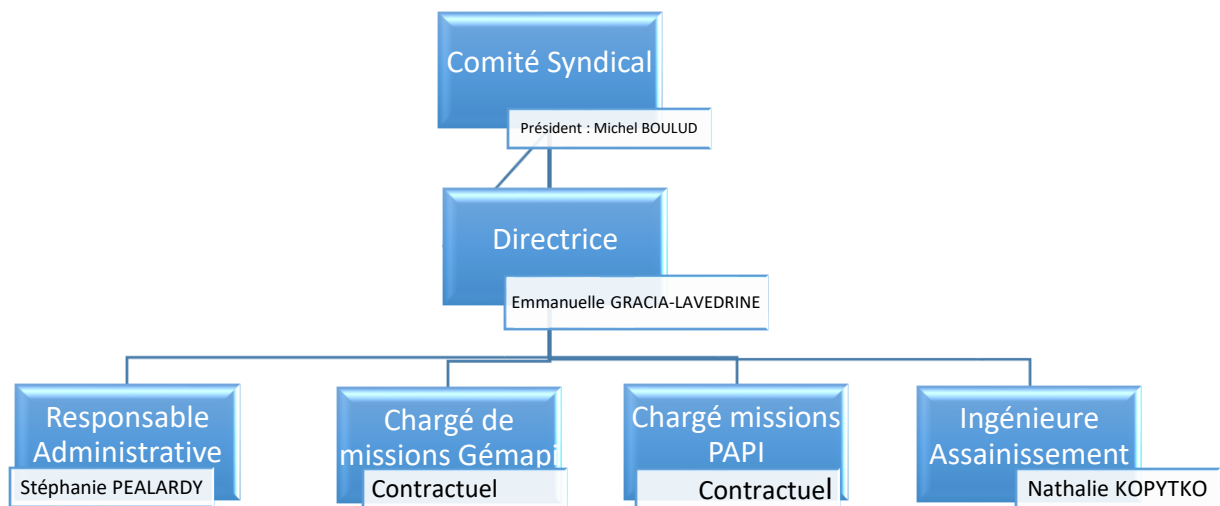
Les autres charges restent les mêmes qu'en 2023 avec l'évolution normale annuelle.

2) Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 8%. La dépense prévisionnelle est de 263 200€.

Aucun recrutement n'est prévu pour le poste de technicien assainissement non collectif. La hausse est minime, du fait qu'il y a une évolution des rémunérations en janvier 2024 de 5 points, et des prises d'échelons par les titulaires.

Le Smaaavo sera composé comme suit :



Concernant les avantages sociaux des agents, ils se composent d'un accès au CNAS, et d'un régime indemnitaire (RIFSEEP : Part fixe). Le CIA n'est pas encore attribué aux agents, et une remise à jour du Rifseep sera prévu en 2024.

La NBI est attribuée à 2 agents : Emmanuelle GRACIA-LAVEDRINE pour son poste de Directrice et Stéphanie PEALARDY pour son poste d'agent d'accueil.

Les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées mais récupérables selon la nécessité de service.

La durée de travail est de 35h. Un règlement intérieur est en cours de mise à jour pour validation en 2024 concernant le temps de travail et les conditions des agents.

Le Smaaavo accueillera l'assistant de prévention une fois par trimestre dans les locaux, et des stagiaires selon les demandes et les besoins. Certains stagiaires ont droit à une gratification selon la durée de leur stage.

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 augmente de 11% par rapport à 2023, à la suite de l'augmentation de la rémunération des élus en janvier 2024 et à l'évolution des coûts des service informatiques.

Les indemnités des élus prévues en 2024 sont de 33k€ au lieu de 29 k€ en 2023.

4) Les charges d'intérêts de la dette (chapitre 66)

Le chapitre 66 a une prévision de 27 k€ soit 12% de moins qu'en 2023.

(Emprunt souscrit en 2010 pour les opérations de réhabilitation du collecteur d'assainissement durée de 20 ans ; échéance constante ; échéance annuelle se terminant en 2030.)

Budget Assainissement	Montant
Intérêts à régler à l'échéance - article 66111	31 082.47 €
Intérêts courus non échus exercice 2024 – article 661121	26 126.58 €
Intérêts courus non échus exercice 2023 – article 661122	-29 873.71 €
Total chapitre 66 charges financières	27 335.34 €

C) Evolution des recettes de fonctionnement

1) Produits des services (chapitre 70)

Les recettes prévisionnelles diminuent de 5% en 2024 par rapport à 2023.

Il est prévu :

-200k€ en redevances assainissement reversées

-166k€ de remboursement des charges de personnel par les autres budgets.

-70k€ de remboursement de charges générales par les autres budgets.

DEPENSES	TOTAL		ASSAINISSEMENT		SPANC		GEMAPI		COMPL	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
chapitre 11 - 617-61523-611	127 400,00 €	100%	63 700,00 €	50%	6 370,00 €	5%	31 850,00 €	25%	31 850,00 €	25%
chapitre 12 - Coût des agents	247 840,00 €	100%	81 990,00 €		21 600,00 €		80 390,00 €		63 860,00 €	
TOTAL	375 240,00 €		35 213,65 €	12%	9 599,95 €	3%	200 990,00 €	66%	27 930,00 €	9%
	COUT AGENT		ASSAINISSEMENT		SPANC		GEMAPI		COMPL	
KOPYTKO Nathalie	54 000,00 €	100%	32 400,00 €	60%	21 600,00 €	40%	- €		- €	
PEALARDY Stéphanie	47 000,00 €	100%	21 150,00 €	45%	- €		16 450,00 €	35%	9 400,00 €	20%
ROCHER Isabelle	38 600,00 €	100%					19 300,00 €	50%	19 300,00 €	50%
GRACIA LAVEDRINE Emmanuelle	63 200,00 €	100%	28 440,00 €	45%	- €		22 120,00 €	35%	12 640,00 €	20%
ROUSSET Paulin - 4 mois	12 870,00 €	100%					6 435,00 €	50%	6 435,00 €	50%
RANAIVOSON MIALY - 10 mois	32 170,00 €	100%	- €		- €		16 085,00 €	50%	16 085,00 €	50%
TOTAL	247 840,00 €									
	frais de personnel	165 850,00 €	Rec : 7084 / Dép : 6215							
	autres frais	70 070,00 €	Rec : 7087 / Dép : 62871							
		235 920,00 €								

Frais de personnel remboursement total : 165 850.00 €

Frais de charges courantes remboursement total : 70 070.00 €

2) Dotations et participations (chapitre 74)

Les participations communales sont estimées à 210k€ mais vont être recalculées avant le vote du budget selon les dernières informations des consommations reçues des collectivités.

D) Programmation pluriannuelle des investissements

1) *Frais d'études (chapitre 20)*

Les frais d'études diminuent de 74% par rapport à 2023. Le Schéma directeur étant en cours ; la seule dépense inscrite correspond à un complément pour le Schéma Directeur de 40k€ lié aux prestations supplémentaires dont la rémunération est prévue via un BPU.

2) *Travaux (chapitre 21)*

Les frais pour travaux augmentent de + 129% en 2024, des travaux conséquents étant prévus :

- Chemisage Heyrieux : 270k€ (travaux soumis à la réalisation de travaux préalables par la commune)
- Changement de tampons : 12 k€
- Travaux hors marchés : 45 k€
- Chambre de mesure de Toussieu : 34 k€
- Réduction ECP Heyrieux : 10 k€

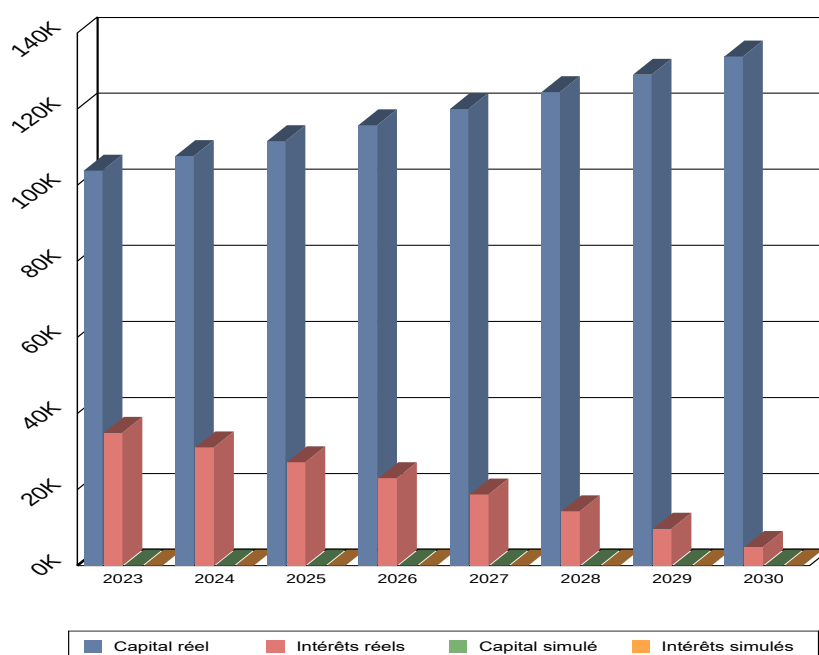
3) *Recettes investissement :*

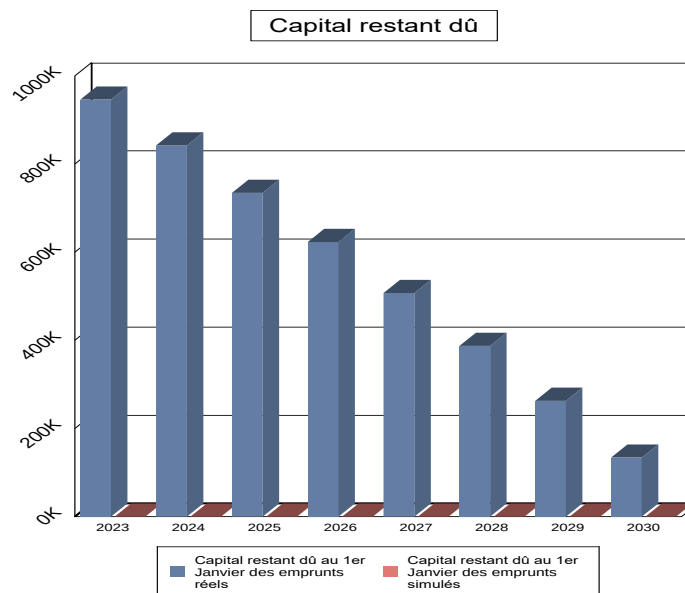
Aucune recette d'investissement n'est attendue sur 2024.

E) Structure de la dette

Dette existante	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Remboursement capital	107 653 €	111 552 €	115 743 €	120 015 €	124 444 €	129 010 €	133 798 €
Frais financiers	31 082 €	27 184 €	22 993 €	18 721 €	14 292 €	9 726 €	4 938 €
	138 736 €	138 736 €	138 736 €	138 736 €	138 736 €	138 736 €	138 736 €
Encours au 01/01	842 216 €	734 563 €	623 011 €	507 267 €	387 253 €	262 808 €	133 798 €

Diagramme de remboursement





4. Chapitre III : Prévisions budget Assainissement non collectif

A) Rétrospective 2023

Les recettes du SPANC ont été réalisées à 93%. Une seule dépense en investissement a été réalisée en 2023 pour l'achat d'une tablette de terrain.

B) Evolution des dépenses de fonctionnement

1) *Les charges à caractère général (chapitre 011)*

Suivant la nouvelle répartition des charges de fonctionnement, le SPANC rembourse le budget Assainissement de 5% soit 6 370 €.

2) *Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)*

Le montant prévisionnel du chapitre 012 est de 22 k€ soit une augmentation de 125% par rapport à 2023. Cela étant dû au salaire pris en charge à 40% de l'ingénieur assainissement qui va gérer les contrôles assainissement non collectif à la place du technicien assainissement initialement prévu.

C) Evolution des recettes de fonctionnement

1) *Produits des services (chapitre 70)*

La prévision des recettes pour les contrôles assainissement est de 19 k€, quasiment équivalente à celle de 2023.

5) Chapitre IV : Prévisions budget GEMAPI

A) Rétrospective 2023

Le budget de fonctionnement a été réalisé à hauteur de 95%, avec toutes les études prévues engagées ou mandatées, et un entretien plus élevé en 2023. Les recettes ont été réalisées à 86%. En investissement, le budget a été réalisé à 82% et les recettes à 99%.

B) Evolution des dépenses de fonctionnement

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 diminue de 28% par rapport à 2023, du fait des études moins élevées qu'en 2023. La dépense prévisionnelle est de 242 350€ (hors équilibre budgétaire).

Entretien cours d'eau et zones humides : la dépense prévisionnelle en 615231 augmente de 142% par rapport à 2023, des entretiens supplémentaires étant prévus en 2024.

- Entretien cours d'eau PPRE : 20 k€
- Entretien cours d'eau Communes : 7 k€
- Entretien PPRE 2023 finalisation : 3 k€
- Entretien ZH Sauzaye : 45 k€
- Entretien ZH SSO : 8 k€
- Entretien ZH Simandres : 12 k€
- Entretien amont Pont de l'Oie : 1 k€
- Entretien ZH Richardin : 2 k€
- Curage Pont Blancherie Sérézin : 10 k€
- Curage Pont Putaret Valencin-Chaponnay : 10 k€
- Retrait embâcles : 5 k€
- Arrachage renouée Luyne et Pont de l'Oie : 2 k€

Etudes prévues :

- Complément Etude EBF : 25 k€
- Rémunération chambre d'agriculture : 10 k€

Le remboursement des charges courantes au budget Assainissement est de 31 850.00€.

2) Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Le montant prévisionnel du chapitre 012 est de 80 k€ soit une baisse de 29% par rapport à 2023. La répartition des charges remboursées au budget Assainissement étant modifiée en 2024 (cf. page 7).

Pour rappel, le remboursement de charges de personnel est de 50% pour les agents Gémapi, 35% pour les salaires de la Directrice et de la Responsable Administrative.

3) Les charges d'intérêts de la dette (chapitre 66)

Le chapitre 66 a une prévision de 10 k€ soit 36% de plus qu'en 2023.

L'emprunt a été souscrit en 2020 pour les travaux de restauration de la Luyne sur une durée de 20 ans ; amortissement constant ; échéance trimestrielle. Il se termine en 2040.

Budget Gemapi	Montant
Intérêts à régler à l'échéance - article 66111	8 620.07 €
Intérêts courus non échus exercice 2024 – article 661121	3 058.48 €
Intérêts courus non échus exercice 2023 – article 661122	-1 624.82 €
Total chapitre 66 charges financières	10 053.73 €

C) Evolution des recettes de fonctionnement

1) Dotations et participations (chapitre 74)

L'appel à cotisations 2024 est estimée à 712 K€.

R - FON = (recettes prévues + excédent fonctionnement reporté hors reprise subventions)*	258 795,41 €		
D - FON (hors amortissements)	332 793,73 €		
Fonds dégagés (Autofinancement) = RECETTES-DEPENSES - FON	- 73 998,32 €	Injecté en INV -->	
		R - INV (1068) + Excédent Inv N-1 (R001)	9 974,52 €
		R-INV (RAR R + subventions inscrites au BP)	208 173,75 €
		R- INV total	218 148,27 €
		Emprunt prévu au BP	- €
		D- INV (prévu BP + RAR D + D001)	856 142,59 €
		Appel de Fonds (D-Inv - emprunt - R-Inv total) - Fct à couvrir	711 992,64 €

Les subventions prévisionnelles sont de 100k€ versées par l'Agence de l'eau pour l'étude EBF et l'animation PAPI 2024.

D) Programmation pluriannuelle des investissements

1) Frais d'études (chapitre 20)

Les frais d'études sont estimés à 83 k€ :

- Complément étude FA4 et FA5 PAPI : 20 k€
- Sondages géotechniques ZH SSO : 25 k€
- Maîtrise d'œuvre ZH SSO : 20 k€
- Maitrise d'œuvre PPRE travaux : 8 k€
- Levé topo bras de décharge SSO Luyne : 10 k€

2) Travaux (chapitre 21)

Le coût des travaux est estimé à 519 k€ :

- ZH SSO : 400 k€

- PPRE : 79 k€

- Réserve de travaux : 20 k€

3) Recettes d'investissement (chapitre 13)

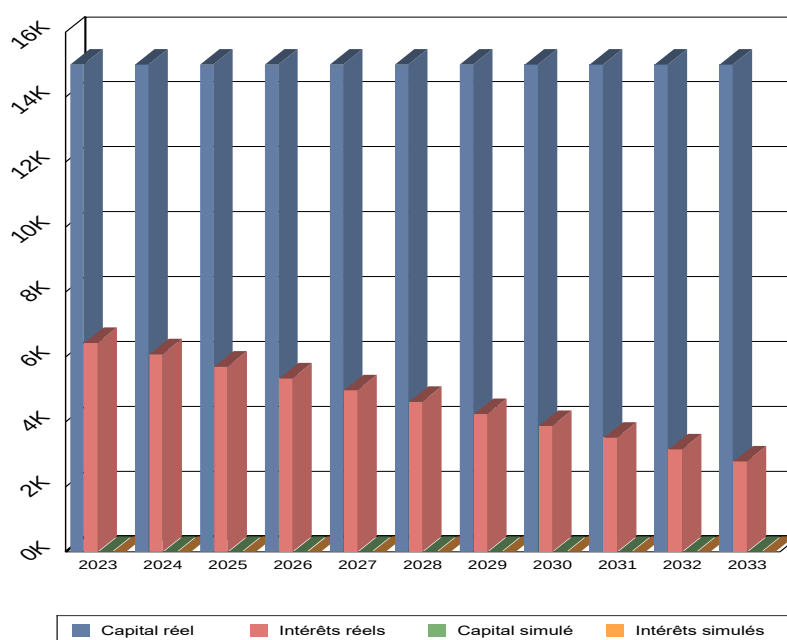
La subvention possible pour la ZH SSO est de 50% du montant de l'aide totale versée à compter de la notification du marché de travaux soit 105 k€.

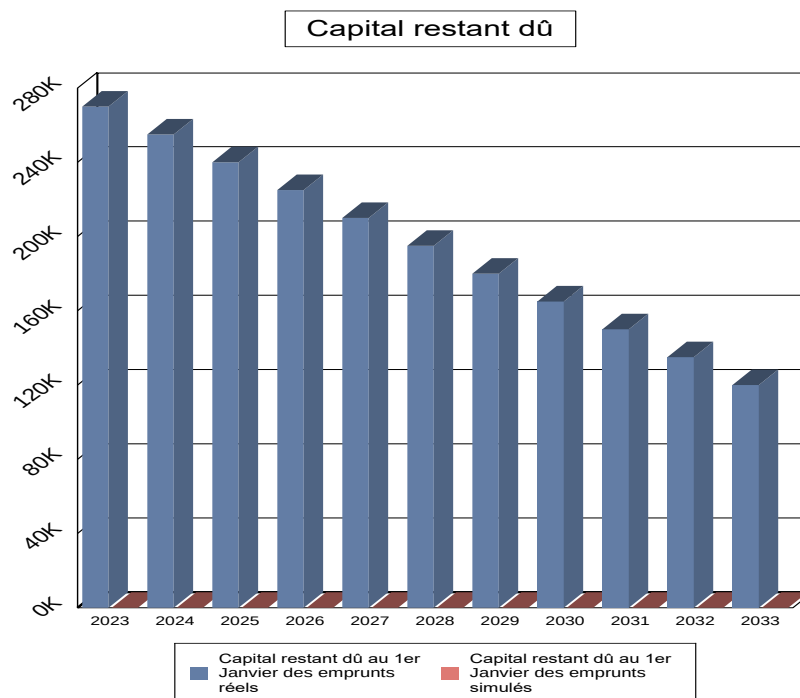
La subvention attribuée aux travaux du PPRE ne sera définie qu'une fois les travaux déterminés et achevés.

E) Structure de la dette

Dette existante	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Remboursement du capital	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Frais financiers	8 620 €	8 079 €	7 562 €	7 045 €	6 546 €	6 011 €	5 494 €
Annuité	23 620 €	23 079 €	22 562 €	22 045 €	21 546 €	21 011 €	20 494 €
Encours au 31/12	255 000 €	240 000 €	225 000 €	210 000 €	195 000 €	180 000 €	165 000 €

Diagramme de remboursement





6) Chapitre V : Prévisions budget Complémentaire

A) Rétrospective 2023

Le budget de fonctionnement a été réalisé en 2023 à hauteur de 49%, avec la totalité du budget consommé pour l'entretien.

En investissement le budget a été consommé à 95% avec la fin des travaux de la Combe Saint Jean et toutes les études engagées qui étaient prévues.

B) Evolution des dépenses de fonctionnement

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 augmente de 108% par rapport à 2023 avec une hausse de 428% des MAAE (Mesures Agro Environnementales) et de 269% sur l'entretien.

- Entretien bassins de rétentions : 25k€
- Entretien fossés bassins de rétention : 2 k€
- Curage bassin des Pins : 10k€
- Curage fossés divers : 10k€
- Curage fossés non cadastrés : 10k€
- Nettoyage des rues suite ruissellement : 20k€
- MAAE : 52k€

Suite à la nouvelle répartition de remboursement des charges au budget Assainissement, le montant 2024 s'élève à 31 850€.

2) Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Le montant prévisionnel du chapitre 012 est de 64 k€, la répartition de remboursement des charges ayant été revue.

Pour rappel, le remboursement de charges de personnel est de 50% pour les agents Gémapi, 20% pour les salaires de la Directrice et 20% pour le salaire de la Responsable Administrative.

C) Evolution des recettes de fonctionnement

1) Dotations et participations (chapitre 74)

La participation de la CCPO reste constante, d'un montant de 420k malgré le montant nécessaire qui devrait être appelé.

R - FON = (recettes prévues + excédent fonctionnement reporté)*	129 709,18 €		
D - FON (hors amortissements)	255 551,00 €		
Fonds dégagés (Autofinancement) = RECETTES-DEPENSES - FON	-125 841,82 €	Injecté en INV -->	
		R - INV (1068)	204 449,37 €
		R-INV (RAR R + subventions inscrites au BP + recettes inscrites)	166 300,00 €
		R- INV total	370 749,37 €
		Emprunt prévu au BP	- €
		D- INV (prévu BP + RAR D + D001)	618 169,77 €
		Appel de Fonds (D-Inv - emprunt - R-Inv total)	373 262,22 €

Le fctva attendu est de 13 k€. Aucune autre subvention n'est inscrite.

D) Programmation pluriannuelle des investissements

1) Frais d'études (chapitre 20)

Les frais d'études sont estimés à 20 k€ et sont associés à l'étude érosion des 4 bassins versant :

- Rémunération mission haies : 10 k€
- Rémunération Chambre d'agriculture : 10 k€

2) Travaux (chapitre 21)

Le coût des travaux est estimé à 324 k€ :

- Travaux dans le cadre de l'étude érosion des 4 bassins versants :
 - Travaux SSO : 43 k€
 - Travaux Simandres : 19 k€
 - Travaux Marennes : 19 k€
 - Travaux Chaponnay : 18 k€
- Combe de fausses Marennes : 200 k€

- Plantations : 7 k€

- Terrains Combe de Fausses : 18 k€

3) Recettes d'investissement (chapitre 13)

Le fctva attendu est de 19 k€. Une subvention de l'agence de l'eau pour le projet Eau et Climat de 69 k€ est inscrite au budget.